

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 51 (1954)
Heft: 8

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

COOPÉRATIVE ROMANDE DES MIELS

Assemblée préparatoire

Les apiculteurs et les sections intéressées à la création d'une «*Coopérative romande des miels*» sont invités à assister à l'assemblée qui se tiendra le

samedi 21 août, à 14 h. 15, Salle du Cercle démocratique

Café Vaudois, Place de la Riponne, Lausanne. Entrée : rue du Valentin 2.

Ordre du jour :

1. Introduction de M. Paul MEUNIER, président SAR ;
 2. Discussion du projet de statuts publié dans le présent numéro ;
 3. Propositions éventuelles des participants.
- Le comité central adresse aux sections et aux apiculteurs intéressés un pressant appel pour qu'ils viennent nombreux à cette assemblée.

Pour le Comité central :

Le Secrétaire :
P. ZIMMERMANN.

Le Président :
P. MEUNIER.

Le marché du sucre

Dans le numéro du mois de mai nous avons attiré l'attention du lecteur sur le fait que le marché du sucre était indécis et désorienté et que Cuba retenait son sucre ce qui rend les commerçants méfiants. Malgré ces circonstances les prix se sont raffermis passagèrement au mois de juin et les Cubains étaient sûrs que la convention de Londres allait jouer d'un bout à l'autre. Mais les consommateurs paraissent malgré tout être plus forts.

Les Cubains qui retiennent toujours leur sucre se voient tout-à-coup devant le fait que les grandes commandes pour leur sucre brut se font attendre et depuis une quinzaine de jours ils vendent à des prix qui sont même en-dessous du plafond fixé à Londres comme prix minima. Pratiquement il en résulte pour les importateurs suisses des prix de revient franco frontière suisse dédouanés en baisse de 2 à 3 francs les 100 kilos. D'autre part on continue à vendre le sucre au détail et par petites quantités à 83 et même 82 centimes le kilo à bien des endroits. L'apiculteur ne pourra malheu-

reusement que très rarement bénéficier de ces prix de lutte pour ses achats en grande quantité, un paradoxe bien étrange. Mais il fera bien d'observer de très près les offres de la concurrence.

Procès-verbal de la 78^e Assemblée des délégués, tenue à Fribourg, le 29 mai 1954

Auditoire B de l'Université

L'assemblée est ouverte à 14 h. 45 par M. P. Meunier, président central. Aucune modification n'étant demandée à l'ordre du jour, il sera donc suivi comme présenté par le comité central :

1. *Ouverture et contrôle des pouvoirs* : Il fait ressortir la présence de 102 délégués représentant 42 sections.

2. *Désignation des scrutateurs* : sont désignés et acceptent leur mandat : MM. Vorlet, Dumarchy et Félix.

3. *Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée* : Le procès-verbal a été publié dans notre journal. Il est adopté sans modification.

4. *Rapport du président* : M. P. Meunier, président, salue tout d'abord la présence des vétérans à qui M. Loup a adressé le matin, en leur remettant le traditionnel souvenir, les félicitations et les meilleurs vœux de la Société romande d'Apiculture. Il rappelle au souvenir des délégués nos sociétaires trop tôt disparus et tient à présenter tout spécialement à la famille de M. Mayor, président d'honneur, nos sentiments de vive sympathie et de reconnaissance pour toute l'activité qu'il a déployée pendant 18 ans comme président de la Romande.

L'effectif de notre société qui est actuellement de 5680 membres s'est maintenu à quelques unités près. Deux sections ont fusionné : celle de Bagne et d'Entremont.

Deux réunions ont eu lieu à Berne en vue de trouver une solution au problème de l'écoulement de nos miels indigènes. Le concours de ruchers attribué aux sections de Bière, Côte vaudoise, Nyon et Genève, a été affronté par 11 concurrents. Notre journal, de par sa tenue, ne nous vaut que des félicitations et le rendement brut des annonces accuse une belle augmentation.

Le Musée d'histoire naturelle de la Ville de Berne a créé, sur la demande de la Fédération des Sociétés suisses d'Apiculture, une salle d'exposition permanente consacrée à l'histoire de notre apiculture suisse. Nous avons eu le plaisir de faire don à ce Musée d'un matériel apicole intéressant provenant de la liquidation du Musée agricole du Champ de l'Air. A cette occasion notre bibliothèque s'est enrichie de 629 volumes.

En automne prochain se tiendra à Lucerne l'Exposition nationale suisse d'Agriculture. La Fédération des Sociétés suisses d'Apiculture aura son stand où seront exposés nos miels, du matériel apicole, littérature, travaux du Liebefeld, etc. Pour terminer, le président central invite les apiculteurs à rester fidèle à leur chère Romande et à faire confiance aux membres du comité central qui, par leur travail, ne poursuivent qu'un but : rendre toujours plus prospère notre apiculture.

M. Loup, vice-président, met ce rapport en discussion. Personne ne demandant la parole, il est mis aux voix et est adopté sans avis contraire.

5. *Finances.*

a) *Rapport de la Société Fiduciaire sur l'exercice 1953* : Notre président donne lecture du rapport de la Fiduciaire Mandataria qui conclut à la parfaite exactitude de notre comptabilité et recommande que décharge complète en soit donnée aux personnes responsables.

b) *Rapport de la Commission de vérification* : Ce rapport ayant été intégralement publié dans notre journal, sa lecture n'est pas demandée. La Com-

mission propose de demander aux sections d'étudier, chacun dans leur sein, la possibilité de distribuer les souvenirs aux vétérans non plus en Assemblée de délégués, mais en Assemblée de section. Le Comité central appuie cette proposition qui sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine A.D.

La discussion est ouverte sur ces deux points.

M. Anchoz demande ce que représente au juste le poste « Impôts divers ». Ce sont les impôts que chacun doit payer : impôts fédéraux, communaux, impôt sur la fortune, etc. M. Subilia aimerait savoir quelques détails sur les comptes relatifs à la liquidation des bascules. Les balances vendues ont été portées en recettes diverses. Il s'est agi uniquement de la vente de très vieilles bascules, les balances enregistreuses et les stations météorologiques ont été conservées. Le service des pesées sera réorganisé sur la base d'un plan qui sera présenté à la prochaine A.D. M. Fankhauser demande combien ces balances ont été vendues ? Entre 25 et 30.— francs.

Mis aux voix, les comptes 1953 de la Société romande d'Apiculture sont adoptés sans avis contraire.

c) *Budget 1954* : M. Porchet aimerait connaître le montant des frais occasionnés par notre participation à l'Exposition de Lucerne. Les frais s'élèveront à Fr. 17 000.— et seront répartis au prorata du nombre des membres de chaque Fédération suisse ce qui fera pour la Romande 3500 francs environ. M. Auberson estime qu'avec ses 295 m² le stand envisagé est beaucoup trop grand et que nous aurions dû faire quelque chose de plus modeste. M. Meunier lui rappelle qu'il s'agit d'un stand de l'apiculture suisse et qu'il sera judicieusement aménagé.

Mise aux voix, la dépense occasionnée par notre participation à l'Exposition nationale suisse d'Agriculture est acceptée, sans avis contraire.

d) *Fixation de la cotisation pour 1955* : La proposition du comité de la maintenir à Fr. 7.— y compris la prime d'assurance est acceptée sans avis contraire.

e) *Désignation des sections vérificatrices pour les comptes de l'exercice 1954* : Montagnes neuchâteloises, Monthey, Morges et pour remplacer les trois sections sortant de charge : Moudon, Nyon et Orbe.

6. *Adoption des rapports présentés et ceux publiés dans le journal et propositions du comité* : Adoptés sans avis contraire.

7. *Nominations statutaires*.

a) *De 3 membres sortants et rééligibles au comité central* : MM. A. Valet, P. Zimmermann, L. Gassmann : ces trois membres présentés par leur Fédération respective sont réélus sans avis contraire. M. Thürler rappelle au comité central que l'année dernière l'A.D. avait demandé qu'un bref compte rendu des travaux du comité soit publié dans notre journal. Le C.C. en prend bonne note. Il sera tenu compte, à l'avenir de ce vœu.

b) *D'un membre adjoint et de son remplaçant au Jury du concours de ruchers* : Comme il y a déjà un Vaudois au Jury et pour tenir compte de l'importance de la Fédération fribourgeoise, le comité central propose pour remplacer M. C. Ruckstuhl, démissionnaire, M. F. Ridoux. M. Fankhauser, au nom de la section des Alpes, propose M. A. Porchet. Il ne s'opposera pas à la désignation de M. Ridoux comme membre suppléant.

Mise aux voix la proposition du comité est acceptée à une forte majorité. Le Jury du Concours de ruchers sera ainsi composé : M. A. Gonet, président ; M. F. Ridoux, membre adjoint ; M. A. Porchet, membre suppléant.

8. *Discussion du projet de statuts de la Coopérative romande des miels* : Chaque délégué a reçu avec les comptes, le projet de statuts et les modifications souhaitées par les sections. Vingt-cinq sections ont porté une décision de principe affirmative en annonçant la souscription d'environ 200 parts sociales, deux sont contre et plusieurs ont estimé devoir attendre le résultat des délibérations de ce jour pour se prononcer. Dans les cantons de Fribourg — à part la section de la Gruyère — de Genève, Neuchâtel et Vaud,

rien n'existe pour favoriser la vente des miels à un prix rémunérateur. Etant donné que la prise en charge des miels indigènes prévue par les art. 7, 27, 28, 29, 31 et 32 de l'Ordonnance générale sur l'agriculture, ne pourra être assurée que pour autant que les associations et les apiculteurs aient eux-mêmes épuisé toutes les possibilités d'écoulement, il est donc nécessaire que nous examinions objectivement l'organisation d'une coopérative sur le plan romand ou la création de centres de ramassage sur le plan cantonal ou régional.

Le Comité central fait la proposition suivante : le projet remanié des statuts sera publié dans notre journal et les sections invitées à donner leur avis et à étudier, parallèlement, la possibilité de la création de centres de ramassage régionaux.

M. Auberson estime que seuls les intéressés devraient donner leur avis au cours d'une assemblée qui les réunirait tous. M. Schaller appuie la proposition du comité. M. Loup expose longuement le fonctionnement de la coopérative gruyérienne des miels qui semble donner pas mal de fil à retordre à ses dirigeants. M. Bassin remercie le comité pour tout le travail accompli et souhaite que la coopérative projetée ne soit pas séparée de la Romande. MM. Tabin et Javet aimeraient que l'art 14 soit assoupli et M. A. Rythner est de l'avis de M. Auberson, soit de convoquer à Lausanne une assemblée des apiculteurs qui s'intéressent à la coopérative. M. Ridoux estime, pour sa part, que l'art. 14 fait la force de la coopérative et appuie la proposition du comité.

Mise aux voix, la proposition du comité central est acceptée sans avis contraire.

9. *Activité 1954* : a) revision de la législation fédérale en ce qui concerne les maladies épizootiques des abeilles ; b) protection légale de l'abeille contre les traitements antiparasitaires ; c) réorganisation du service des pesées ; d) coopérative romande des miels.

10. *Propositions des sections présentées dans les délais statutaires* :

Section Les Alpes : Aimerais que soit ajouté, en première page de notre journal après « Organe de la Société romande d'Apiculture » les mots « et de ses sections ». Selon l'article premier des statuts, la Romande est une association des sections d'apiculture, il n'y a donc aucune raison d'adopter la modification proposée. M. Porchet développe le point de vue de sa section. Pour lui, cette question a toute sa valeur, elle n'est pas infondée. Ce sont les sections qui forment la Romande qui de ce fait est une Fédération. Il estime que le comité central aurait dû se pencher davantage sur ce problème, il n'est pas satisfait de la réponse donnée. M. Loup rappelle que l'organe du Club alpin, pour n'en citer qu'un seul, porte « Revue du Club alpin », il n'y a pas « et de ses sections ». M. Uorlet se demande quel est le but que poursuit la section des Alpes. M. Porchet lui répond qu'il n'y a pas anguille sous roche car il n'a pas l'habitude de travailler contre la Romande. Il estime que la proposition formulée est logique et équitable tout simplement. M. Auberson approuve la proposition faite par Les Alpes, le Comité central ne pourrait-il pas une fois dire oui !

Mise aux voix la proposition de la section Les Alpes est repoussée à une majorité évidente.

Sections de Lausanne, de la Veveyse et de Monthey demandent à ce que le comité s'occupe de la défense des abeilles contre les traitements antiparasitaires. Cette question est inscrite au programme d'activité 1954.

La section La Glâne souhaite la création d'une centrale de vente pour le sucre. Impossible, car nous serions en compétition avec les grossistes qui achètent nos miels.

Les sections Côte neuchâteloise, La Broyarde, Ajoie et Clos du Doubs espèrent voir aboutir la création de centres de ramassage des miels romands.

La section de Sion propose que l'Assemblée des délégués soit maintenue à Lausanne et que la Fête de la Romande n'ait lieu que tous les 4 ans.

Le Genevoise aimerait que l'utilisation de l'abréviation S.A.R. soit moins fréquente et que la médaille envoyée aux lauréats des concours de ruchers ne porte plus cette abréviation inutile. Le comité central en prend bonne note. Elle souhaite également que les changements d'adresse soient annoncés aux caissiers des sections et de ceux-ci à l'Administration du journal et non pas l'inverse. Impossible car c'est notre administrateur qui est avisé, le plus souvent, par la poste des changements d'adresse, changements qu'il communique aux caissiers.

11. Propositions individuelles :

M. Baillod nous signale que la Société suisse de consommation met sur le marché du « miel artificiel ». Ne pourrait-on pas intervenir en haut lieu, le mot miel ne devant être réservé qu'au produit des abeilles. Nous agissons dans le cadre de la Fédération des Sociétés suisses d'Apiculture. *M. Clément* regrette, en ce qui concerne la Coopérative des miels, qu'un plan financier n'ait pas été établi. Le comité était dans l'impossibilité de le faire avant de connaître, aussi exactement que possible, le nombre des parts que nos sociétaires sont disposés à souscrire. *M. Ritter* estime que chaque apiculteur devrait soutenir cette coopérative. Dans ce but, il propose que la cotisation à la Romande soit majorée de 1 fr. par année. *M. Soavi* est d'avis que la proposition faite par *M. Auberson*, soit de convoquer en assemblée les apiculteurs qui s'intéressent à la création de la coopérative mérite d'être retenue. *M. Fankhauser* approuve *M. Clément*. Le comité central aurait dû présenter un budget, même sans connaître le nombre des parts. De cette manière les délégués auraient pu se faire une idée de l'ampleur des frais. *M. Anchoz* partage l'avis de *MM. Auberson* et *Rithner*. Il est nécessaire de connaître, avant tout, l'avis des futurs membres de la coopérative. *M. Schaller* estime qu'il faut continuer ce travail d'approche, si heureusement commencé, de façon à ce que le comité soit en mesure de présenter à l'assemblée des délégués de 1955, des statuts définitifs et un projet de budget.

Séance levée à 17 h. 30.

Le Secrétaire :
P. ZIMMERMANN.

Le Président :
P. MEUNIER.

Procès-verbal de l'Assemblée générale de la Société romande d'Apiculture tenue à Fribourg, le dimanche 30 mai 1954, auditoire B de l'Université

La séance est ouverte à 9 h. 45 par *M. P. Meunier*, président central. Après avoir souhaité, à chacun, une cordiale bienvenue et remercié le comité d'organisation pour tout le travail accompli, il salue la présence de *M. le Conseiller d'Etat Ducotterd* et de *Mlle Dr A. Maurizio*, présidente de l'UIBS. Comme personne n'a de proposition à formuler, il donne la parole à *M. Ducotterd* qui, au nom du gouvernement fribourgeois, nous dit tout le plaisir qu'il a à être parmi nous car il aime beaucoup les abeilles et les apiculteurs et c'est toujours avec beaucoup d'intérêt qu'il lit notre journal. L'apiculteur est un artiste en son genre car tout son art repose sur l'observation. Si le producteur de lait, comme l'apiculteur, a de la peine à écouler son produit à un prix rémunérateur, c'est qu'entre la production et la consommation il manque quelque chose : le cœur !

De chaleureux applaudissements marquèrent la fin de ce discours et prouvèrent à *M. Ducotterd* qu'il avait su gagner la sympathie des apiculteurs. *M. Meunier* le remercia chaleureusement pour ses aimables paroles et invita les membres à faire preuve de cœur en donnant ici ou là un peu de miel aux familles nécessiteuses où il sera toujours le bienvenu ! Il passe ensuite la parole à *M. J. Dietrich*, président de la Fédération fribourgeoise, qui nous présente

l'orateur du jour : M. Castella, professeur à l'Université, auteur de nombreux ouvrages d'histoire. Pendant près d'une heure, M. le professeur Castella tient l'assistance sous le charme de son élocution. Il nous fit faire un tour dans le passé et nous parla des raisons pour lesquelles Fribourg devint, après bien des vicissitudes, canton suisse.

Notre président central remercia M. Castella de l'honneur qu'il nous a fait en acceptant de nous faire une conférence sur Fribourg et son glorieux passé. Cette Université grandiose, que chacun visitera tout à l'heure, est bien dans les traditions de Fribourg qui ne pouvait grandir que dans le monde de l'esprit !

Séance levée à 10 h. 45.

Le Secrétaire :
P. ZIMMERMANN.

Le Président :
P. MEUNIER.

Assemblée de la Société suisse des Amis des abeilles

en commun avec la Société romande et la Société tessinoise d'apiculture tenant lieu d'Assemblée de la Fédération des Sociétés suisses d'apiculture, dimanche 26 septembre 1954, à 8 h., dans la grande salle de la Maison des Congrès, à côté de la gare à Lucerne.

La réunion est publique, chacun y est cordialement invité.

Ordre du jour :

1. Bienvenue du président.
2. *Conférence : L'Apiculture et la lutte antiparasitaire*, par M. Hans Schäfer, apiculteur et conseiller en arboriculture, de Gerlafingen (Lucerne).
La conférence sera répétée partiellement en français et en italien.
3. Allocution des représentants de la Société romande et tessinoise.

11 h. Dîner dans les hôtels respectifs.

Après-midi : Visite de l'Exposition suisse d'apiculture.

A. V.



CONSEILS AUX DÉBUTANTS

pour août 1954

L'assemblée générale de Fribourg a profité de deux journées magnifiquement ensoleillées, pourtant très très rares cette année. Nous regrettons que les participants n'aient pas été plus nombreux, car nos amis des bords de la Sarine avaient préparé un merveilleux programme, tout de simplicité et de cordialité dans le cadre merveilleux de leur vieille ville et de leur moderne université. Nous les en remercions bien chaleureusement au nom de tous ceux qui vécurent ces belles heures.

Le temps ne peut se mettre au beau fixe. A chaque instant, des